

Archiver, un geste simple, millénaire et managérial

Intervenant

Marie-Anne CHABIN (CR2PA, Université de Paris Ovest Nanterre La Défense)

Archiver, un geste simple et, millénaire

Archiver consiste, pour une personne physique ou morale, à mettre dans un lieu contrôlé et sécurisé tout document qui présente une valeur de preuve ou de mémoire susceptible de servir dans l'avenir, en veillant à sa bonne conservation dans le temps et en permettant de le retrouver facilement. Il en est ainsi depuis des millénaires, depuis que l'invention de l'écriture a permis aux hommes de tracer leurs activités sur des supports durables et de les conserver comme mémoire de leurs décisions ou comme preuve de leurs transactions.

On peut pour l'Antiquité citer les tablettes d'argile sur lesquelles les Mésopotamiens consignait la comptabilité de leurs échanges, ou le code de lois du roi Hammourabi gravé sur une stèle de basalte (support extrêmement solide et pérenne !) vers 1750 avant Jésus-Christ (conservé au musée du Louvre).

Il faut rappeler que le mot archivage trouve ses racines dans un mot grec. Dans la Grèce antique, l'*archeion* était la résidence des magistrats où ils décidaient de déposer les documents publics jugés importants pour témoigner de la légitimité du pouvoir. On voit ici comment s'organise le lien entre le lieu sécurisé de la conservation et la valeur de ce que l'on met dans ce lieu. Ce lien doit être géré : si les documents sont importants, ils doivent trouver leur place dans ce lieu ; si le lieu est important, on ne peut pas y conserver des documents qui ne seraient pas importants.

Le lieu de conservation n'est toutefois pas immuable. Une mésaventure survenue au roi de France Philippe Auguste est souvent présentée comme le point de départ des Archives de France. En 1194*, Philippe Auguste guerroyait contre le roi d'Angleterre Richard Cœur de Lion. À l'époque, le roi de France se déplaçait avec tout ses biens à sa suite, y compris les coffres contenant les titres du royaume et les documents essentiels à l'administration du pays. Or, mis en fuite par son adversaire à Fréteval, Philippe Auguste eut la malchance de perdre un chariot avec une partie de ses archives. Ne pouvant risquer un nouvel incident, le roi prit la décision qui s'imposait : reconstituer ses archives et trouver un lieu de conservation plus sécurisé et plus fiable. C'est ainsi que fut créé le « Trésor des chartes », abrité dans différents bâtiments puis dans la Sainte-Chapelle jusqu'à la veille de la Révolution française.

Le principe de mettre aux archives un exemplaire et souvent l'original des décisions du pouvoir perdure pendant toute la royauté, est maintenu pendant la Révolution française et par l'administration préfectorale créée par Napoléon. On peut voir au bas des décisions administratives jusque dans les années 1960 la mention : « exemplaire pour les archives » au bas des décrets ou arrêtés.

*[Nota bene : lapsus dans la vidéo, ce n'est pas 1196 mais bien 1194]

Au cours des cinquante dernières années, les pratiques se sont délitées : plus de réglementation, plus de dossiers, plus de copies, moins d'attention pour le classement administratif laissé à l'intervention ultérieure des archivistes pour un tri historique, puis réduction des secrétariats, réorganisations successives, sous-traitance des certaines tâches, apparition des outils informatiques et de la gestion électronique de documents, etc. autant d'éléments qui ont conduit les dirigeants et responsables administratifs à se détacher de la question de la valeur des documents signés et acceptés, à leur mise en sécurité, à leur devenir. **L'archivage a basculé dans une pratique logistique.**

Définition de l'archivage managérial

L'expression « archivage managérial », proposée par le CR2PA, insiste sur l'importance de la première étape de l'archivage, celle qui se concentre sur la valeur de l'information à conserver et sur la règle de vie à lui associer.

L'archivage a toujours contenu un volet managérial, pour la simple raison que tracer ou non une décision ou un constat, archiver ou non un document, conserver ou détruire des données, est un geste fort, un geste qui engage la responsabilité des dirigeants dès lors que ces documents fondent les droits et supportent les intérêts de l'entreprise et de ceux qui y travaillent.

Mais le « tout numérique » donne un nouvel éclairage sur cette dimension managériale de l'archivage et constitue une vraie rupture, plus large que celle que l'on décrit souvent. En effet, il ne s'agit pas seulement d'un changement de support ; l'enjeu réel tient à la multiplication des risques liés à une information diffuse, mal maîtrisée, avec une explosion des volumes de données et une banalisation des réseaux qui font de l'entreprise une entreprise aux fenêtres grandes ouvertes ...

Les réponses technique et technologique à ces changements ne sont pas suffisantes. Elles doivent être précédées de « règles du jeu » associées à des responsabilités. Règles et responsabilités doivent être clairement définies par la ligne managériale.

L'archivage managérial, c'est d'abord la prise de conscience que, sans règles d'archivage, l'entreprise s'expose à des risques sérieux qui peuvent mettre en cause sa survie.

L'archivage managérial, c'est traduire dans le quotidien de l'entreprise le fait que :

1. les dirigeants, et tous les managers, sont responsables de la production des traces de l'activité de leur entreprise, de ce qui est fait et dit au nom de leur entreprise, et de fait qui engage l'avenir, voire la pérennité de l'entreprise ;
2. les décisions doivent être documentées et les actes archivés avec leurs justificatifs et conservés de manière appropriée ;
3. l'information inutile ou périmée doit être systématiquement détruite ;
4. les documents produits ou gérés au nom de l'entreprise, qui ont valeur de preuve et qui l'engagent doivent être en permanence sous contrôle : le dire dans une politique d'archivage est un premier acte responsable ;
5. le choix des outils ne doit absolument intervenir qu'après la définition des règles et des responsabilités ; il n'est qu'un moyen pour y parvenir et non une finalité en soi.